Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

REPUBLIQUE FRANCAISE 027-212705404-20220311-D2022-8-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2022

DEPARTEMENT DE L'EURE

ARRONDISSEMENT **DES ANDELYS**

MAIRIE DE STE.GENEVIEVE LES GASNY

CANTON DE VERNON

TEL: 02.32.52.12.94

TELECOPIE: 02.32.52.17.77

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

LE: 07/03/2022 DATE D'AFFICHAGE LE: 22/03/2022

Séance du Vendredi 11 Mars 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS:

EN EXERCICE: 15 PRESENT: 12 **VOTES: 14**

L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX, le vendredi onze mars à 19h30, le conseil Municipal légalement convoqué par le Maire le 7 mars 2022, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Héléna MARTINEZ, Maire.

ABSENT(S): 3 POUVOIR: 2

PRESENTS: Reynald AIGNEL, Serge BEGUIN, Katia DRAGEE, Claire ESPASA, Yann GRUMBACH, Lydia KONYA. Christian MAZURE, Isabelle PANCHOUT, Alexandre PARIS, Jean-Yves SCHROEYERS, Bénédicte VALLET.

ABSENTS EXCUSES: Tom KUBLER, Jonathan PETIT (pouvoir donné à Mme MARTINEZ), Rémy PONT, (pouvoir donné à Mme VALLET).

Secrétaire de séance : Reynald AIGNEL

Délibération: RENOUVELLEMENT DES CONTRATS COPIEURS TOSHIBA

Mme Le Maire expose que la commune à des engagements contractuels avec la société TOSHIBA depuis 2018 dans le cadre du renouvellement des contrats copieurs (mairie et école), la société TOSHIBA nous propose le renouvellement du contrat avec le remplacement des 2 copieurs par une gamme supérieure pour un loyer trimestriel de 558.00€ HT 669.60€ TTC, les coûts copies sont déclinés de ma manière suivantes :

Coût copie noir et blanc : 0.0045€ HT 0.0054€ TTC Coût copie couleur : 0.0450€ HT 0.0540€ TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer le nouveau contrat

Pour extrait conforme au registre. Fait à STE GENEVIEVE LES GASNY, le 11 mars 2022 Le Maire, Héléna MARTINEZ.